



MAIRIE DE SAINT AGOULIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
06/07/2021

L'an deux mille vingt et un, le 6 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Agoulin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. LABBE Pascal, Maire.

Date de convocation : 30/06/2021.

Présents : (MM-Mmes) LABBE Pascal, AUMAITRE Arlette, CALIPEL Laëtitia, CESSAC Jean-Pierre, CHAMPEYROUX Jean Michel, GAILLOT Laurent, LE MEE Marine, PAQUET Michel, VERMOREL Hugues, VERMYNCK Dominique.

Excusé :

1°) Pacte de gouvernance :

Monsieur le Maire informe les conseillers que par délibération n°2020-112 du 19 octobre 2019, le conseil communautaire Plaine Limagne a décidé de procéder à l'élaboration d'un Pacte de gouvernance. Celui-ci recense les différents acteurs et leurs missions pour exercer les compétences exercées à la place des communes. La Communauté de Communes Plaine Limagne a par conséquent envoyé aux Mairies membres un projet de pacte, qui doivent l'adopter par délibération ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil :

- **Approuvent le projet de Pacte de gouvernance établi par la Communauté de Communes Plaine Limagne**

2°) CTG

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes Plaine Limagne a engagé, avec les représentants de la CAF un travail d'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) qui devra à terme remplacer les Contrats Enfance - Jeunesse (CEJ). Pour rappel, la communauté de communes Plaine Limagne a signé une première Convention Territoriale Globale pour deux ans, 2019 et 2020,

Convention territoriale globale, de quoi parle-t-on ?

L'action des Caf consiste notamment, à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation sociale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie, et l'accès aux droits. C'est pour répondre aux besoins prioritaires des territoires que la Caf souhaite développer ces conventions partenariales. Les conventions territoriales globales (CTG) sont des conventions de partenariat qui visent à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants sur un territoire donné. La Caf apporte une expertise reconnue sur ses différents champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques territoriales du département. Ainsi, les CTG s'appuient sur un diagnostic partagé qui facilite la définition des priorités et des moyens à allouer, dans le cadre d'un plan d'actions adapté à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou la commune sur une période de 4-5 ans. Cette démarche prend en compte l'ensemble des problématiques et des ressources locales pour favoriser l'élaboration d'un projet de territoire.



En mobilisant l'ensemble des ressources d'un territoire défini, cette dynamique de projet vise à renforcer les coopérations et à contribuer ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité des interventions. Elle permet également de rationaliser les instances partenariales existantes et de mieux mobiliser les financements.

En fonction du diagnostic du territoire, un plan d'action a été élaboré avec les axes suivants :

- Axe n°1 : La parentalité
- Axe n°2 : Petite enfance
- Axe n°3 : Jeunesse
- Axe n°4 : La mobilité
- Axe n°5 : Cadre de vie
- Axe n°6 : Accès aux droits
- Axe n°7 : Communication

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Maire à signer la CTG de la Communauté de communes Plaine Limagne,
- dit que cette décision n'engagera pas la commune à proposer des projets.

3°) Questions diverses

- **Formations DDT** : La Direction Départementale des Territoires propose une formation santé/environnement gratuite structurée en 8 modules (qualité de l'air intérieur/extérieur, qualité de l'eau...). Chacun s'est inscrit à une thématique qui se déroulera en webinaire.
- **Formations AMF** : L'Association des Maires de France a fait parvenir le programme de formation à destination des élus pour le second semestre 2021. L'AMF étant agréée pour la formation des élus locaux, les formations sont éligibles au DIF Elus. Les Conseillers sont invités à se positionner.
- **Broyeur** : Celui-ci étant en panne, 3 devis ont été demandés (Class, A.Ray et Audebert). Monsieur le Maire charge M. Michel Paquet et M. Jean-Michel CHAMPEYROUX de se renseigner en parallèle sur du matériel d'occasion.
- **Priorités de la commune** : La Communauté de Communes a envoyé un questionnaire sur les priorités de la commune ainsi que les projets à mettre en œuvre dans les prochaines années. L'ensemble du Conseil s'est attelé à cet exercice de mise en perspective des actions à mener sur les 10 années à venir.
- **Contrôle assainissement** : RDV est pris avec l'entreprise SECAE pour faire le point sur ce qui a déjà été opéré et ce qu'il reste à faire pour finaliser le contrôle du réseau de l'assainissement collectif.

Fin de la réunion à 22h30.